

Dissertation citation de Stéphane Rials

Par **mariooon33**, le **29/10/2009** à **15:05**

Bonjour à tous,

Je suis nouvelle sur ce forum alors j'espère que la question ne vous a pas déjà été posé, même si j'ai regardé avant je ne cache pas à avoir un peu de mal.

Donc j'ai une dissertation à faire pour dans une semaine, j'ai des idées, des ébauches de problématiques. Le sujet est : [b:4pzv33pc]Commenter cette affirmation de Stéphane Rials " la théorie de la souveraineté populaire est morale, politique, ce que l'on veut mais inapte à un traitement juridique" .[/b:4pzv33pc]

J'ai marqué des idées au brouillon sous forme de questions pour essayer de mieux comprendre le sujet:

- qu'est ce que la théorie de la souveraineté populaire?
- quelles sont ses limites ?
- Y-a-t-il une alternative à cette souveraineté dans le cas où elle serait inefficace?
- Quels domaines touche-t-elle? et avec quelle efficacité?

J'ai fait des recherches (notre cours est en retard par rapport aux séances de TD) & je dispose d'un fascicule de René Capitant, [u:4pzv33pc]Ecrits constitutionnels [/u:4pzv33pc] Chap IV sur J-J Rousseau , fondateur de la démocratie moderne :

==> j'ai mis de coté tout ce qui concernait la théorie de la souveraineté populaire : qui en est titulaire, son exercice, ses implications = démocratie directe & semi directe & notion d'électorat droit & régime républicain + avec introduction dans cette partie de la théorie de Rousseau avec le Contrat Social

==> puis j'ai mis ce qui me semblait s'opposer ou qui démontrait les limites de cette souveraineté par rapport "au traitement juridique" : pas de séparation des pouvoirs, notion de souveraineté nationale (ses titulaires, son exercice, son implication = démocratie représentative & semi représentative)

Que pensez-vous de mon départ sur cette dissertation? Est-ce que je m'intéresse à tous les champs du sujet? J'ai l'impression de pas prendre le sujet dans le bon sens et mon plan est trop calqué sur la citation ?

Je suis perdue , j'ai besoin qu'on me dise ce qui va et qui ne va pas, pour pouvoir améliorer ou tout reprendre si jamais c'était vraiment pas ça!

Je remercie d'avance les personnes qui voudront bien m'aider.

Marion

Par **mariooon33**, le **29/10/2009** à **18:39**

S'il vous plait , j'ai vraiment besoin d'aide. Maintenant , je me pose une nouvelle question: est - ce que je dois présenter Stéphane Rials dans l'introduction?

:cry:

Image not found or type unknown

:cry:

Image not found or type unknown

J'ai vraiment envie de comprendre comment m'y prendre et de savoir si ce que j'ai commencé est correct avant d'aller plus loin!!

Par **sabine**, le **30/10/2009** à **17:33**

Pas la peine de pleurer il faut laisser le temps aux gens de venir aussi!

Pour ma part je pense que tu es bien partie. Essaie de trouver une problématique qui ne soit pas la citation avec un ? puis tente de faire un plan.

Mais courage!

Par **lalounette**, le **30/10/2009** à **19:58**

Coucou marion,

écoute vu la proximité de nos sujets, je pense que nous sommes toutes deux dans la même fac ^^

C'est vrai que le sujet est assez difficile. Si tu veux je peux te dire ce que pour l'instant j'ai jugé bon de mettre dans mon commentaire. D'abord, j'ai pensé faire dans une première partie une sorte d'affirmation de ce que dit Stéphane rials. C'est à dire que je pense que je vais définir la souveraineté populaire, ses avantages (par rapport au texte de J.J rousseau). Mais aussi ses limites. Cependant, j'ai aussi réfléchi au côté juridique de la souveraineté populaire, qui pour l'auteur est inexistant, et finalement cette souveraineté n'est-elle pas inscrite dans la Constitution? Mais bon après c'est vrai que ça se rapproche du côté morale politique, mais néanmoins elle y est marqué, et tu le sais comme moi, toutes ces notions morales ont été acceptées par le conseil constitutionnel. J'ai l'air sûr de moi lol mais en fait pas du tout je te dis ça juste parce que si ça se trouve tu as trouvé d'autres choses. Ah et puis je me demandais, la souveraineté populaire s'exprime bien par le vote non? Alors dans le cas là, on ne peut pas dire que la souveraineté populaire est inapte à un traitement juridique puisqu'il existe un code électoral?

Voilà pour l'instant j'en suis que là

:roll:

Image not found
mais si tu as d'autres choses tu peux me les faire partager lol

bsx

Par **mariooon33**, le **30/10/2009** à **20:37**

LOL oui c'est possible! Je suis à la Roche Sur Yon ca serait drôle que toi aussi.

(Je remercie la personne qui a répondu avant aussi mais je pense ne pas avoir traité le sujet entièrement)

J'ai un pb de problématique , qu'est ce que tu as mis toi parce que moi j'hésite entre : par quels moyens la souveraineté populaire peut-elle exister en respectant la dimension Pour ta première partie c'est à peu près ce que j'ai fait , en fait j'ai parlé de ce qu'entraînait la souveraineté populaire, des conséquences de la souveraineté populaire dans un Etat: électorat-droit, démocratie semi directe avec le referendum. Et dans une deuxième partie , j'ai maintenant envie de parler des "choses" qui manquent à la souveraineté populaire pr respecter la dimension juridique de l'Etat car cela revient à dire qu'elle est inapte c'est-à-dire qu'il lui manque qq chose pour que cela soit fait.

Alors du coup , il faudrait parler du but du droit constit en général, puis des sources du droit avec la hiérarchie des normes, en fait ds la souveraineté populaire il n'y a pas de séparation des pouvoirs donc le constitutionnalisme n'est pas vraiment défini et donc il n'y a pas d'Etat de droit = voilà ce que pense Rials (je crois)

DOnc finalement, notre deuxième partie ne pourrait-elle pas être qq chose comme "la non prise en compte" de la nécessité d'un Etat de droit par la théorie de la souveraineté populaire , c'est mal dit j'espère que tu comprends ce que je veux dire!

Ensuite , moi, je me ss attachée à la souveraineté nationale pour expliquer pourquoi en 1958 il y a eu un referendum et aussi qui explique l'art 3 de la Constitution qui a été modifié pour concilier l'idée de la théorie de la souveraineté populaire et de la souveraineté nationale!

Bon j'espère qu'il y a des juristes qui me diront si ce que je dis est vrai et que c'est pas une grosse betise!!

Ca fait un bon moment que je suis sur cette dissert' , j'en vois pas la fin!

Par **lalounette**, le **31/10/2009** à **14:17**

Oui je suis à la Roche sur yon !!!! ^^

Pour la dissertation, je me suis demander s'il ne fallait pas critiquer ce que dit l'auteur, car finalement on nous demande de commenter une affirmation, et non de l'appuyer, tu vois ce que je veux dire? Ainsi, dans une deuxième partie (après ce n'est que mon avis, comme dirait la prof de droit civil ^^) j'aurais voulu plus me pencher sur l'inaptitude dont parle l'auteur. Après peut-être que je me trompe, et que nous ne devons absolument pas faire ça, juste comprendre la phrase (et ce serait déjà pas mal lol). Bref, voilà ma première partie serait plus une explication de la phrase comme je te l'ai dit précédemment, et la deuxième partie, une sorte de réflexion sur cette phrase.

En ce qui concerne la problématique, je ne suis pas très fière de moi. Pour l'instant je suis partie sur : " Peut-on concevoir de la souveraineté populaire seulement une vision morale et politique, et non une vision juridique ? " mais je ne fais que reprendre la phrase. =s enfin je crois, mais bon c'est vrai que l'auteur ne pose pas vraiment cette problématique puisqu'il l'admet et le pose directement : " la souveraineté populaire est inapte à un traitement juridique ". Je suis un peu perdue je te dirais =s

Par **lalouette**, le **31/10/2009** à **14:21**

Oh question toute bête: comment doit-on mettre en forme ce devoir? titre apparents et soulignés? problématique apparente en début de page?

Par **x-ray**, le **31/10/2009** à **19:07**

Juste une question : que signifie, à votre avis, "inapte à un traitement juridique" ?

Par **lalouette**, le **01/11/2009** à **11:29**

traitement juridique: comment est règlementé la souveraineté populaire.

Par **mathou**, le **01/11/2009** à **16:28**

[quote="lalouette":3393zsgt]Oh question toute bête: comment doit-on mettre en forme ce devoir? titre apparents et soulignés? problématique apparente en début de page?[/quote:3393zsgt]

Bonjour,

:oops:

Je ne répons pas sur le fond car la matière est loin derrière moi, mais sur la forme Image not found or type unknown

Une dissertation se présente avec des titres apparents (soulignés c'est plus visible. Attention aux usages de couleurs, certains enseignants n'apprécient pas). Ne pas oublier de rédiger des chapeaux en tête de partie et sous partie et des phrases de transition.

Par contre pour la problématique, en principe elle apparaît d'elle-même dans l'introduction, il suffit de respecter les règles de construction de l'intro : phrase d'accroche, définition des termes du sujet, intérêt et problématique, annonce du plan.

Par **lalounette**, le **01/11/2009** à **19:02**

Lol j'ai bien essayé de rechercher sur internet mais c'est impossible de trouver. En plus se

serait bête de copier, mieux vaut réfléchir par soi-même Image not found or type unknown

Sinon merci pour les consignes de titres et chapeaux. C'est que là c'est un commentaire de phrase, j'ai me demandais si c'était pareil que pour une dissertation de droit. Merci pour tout en

tout cas Image not found or type unknown

Par **Mouhahaha**, le **04/11/2009** à **11:10**

Coucou les amis de la Roche sur Yon^^ !!

:wink:

Heureux de voir que je ne suis pas le seul à galérer pour jeudi !! Image not found or type unknown

Moi je commence juste !

:?

J'ai aucune idée de comment on peut répondre à ça, j'ai trouve horrible ce sujet ! Image not found or type unknown
:-C

Aidez moi!!!!!! Image not found or type unknown

Par **kaptainkarott**, le **05/11/2009** à **19:03**

[quote="mathou":145b0r9x][quote="lalounette":145b0r9x]Oh question toute bête: comment doit-on mettre en forme ce devoir? titre apparents et soulignés? problématique apparente en début de page?[/quote:145b0r9x]

Bonjour,

:oops:

Je ne réponds pas sur le fond car la matière est loin derrière moi, mais sur la forme Image not found or type unknown

Une dissertation se présente avec des titres apparents (soulignés c'est plus visible. Attention aux usages de couleurs, certains enseignants n'apprécient pas). Ne pas oublier de rédiger des chapeaux en tête de partie et sous partie et des phrases de transition.
[/quote:145b0r9x]

en ce qui me concerne du moment que les titres apparaissent.. après souligné ou pas : aucun

=))

intérêt du moment que c'est pas le stylo mauve à paillettes (c du vécu.. Image not found or type unknown)

par contre oui chapeau et transition c indispensable.